

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 28
Date de la convocation : mardi 21 juin 2016

N° 16.06.27.19

L'an deux mille seize et le vingt-sept du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : M. SAVY, M. BOUSQUEL, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, M. PINETON DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, M. GREPINET, Mme MOULAOUÏ, M. CASTELL, Mme CAMBON, Mme PRIE, Mme MERLET, M. LOPEZ, M. TUAL, Mme MACHERY, Mme PLAYS, M. MUNOZ, M. SELKE, M. BOUISSEREN, M. GOEPFERT.

PROCURATIONS :
Mme PASDELOU en faveur de Mme MERLET
M. ROQUES en faveur de M. BOUSQUEL
M. GRAVIER en faveur de M. BRAEMER
M. ROESCH en faveur de Mme THALY-BARDOL
Mme JULLIEN en faveur de M. GREPINET
Mme GAUZY CHABLE en faveur de Mme PLAYS

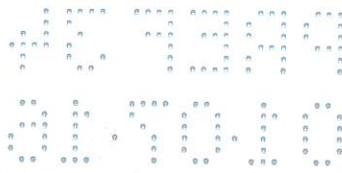
ABSENT : M. ALLOUCHE (décédé)

DENOMINATION DE RUE ET NUMÉROTATION

Rapporteur : Monsieur Luc BRAEMER

Monsieur Luc BRAEMER, adjoint délégué à l'Urbanisme et aux travaux neufs, rapporteur, expose aux membres de l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à la voie d'accès qui traverse le lotissement LES OLIVIERS et d'y associer une numérotation.

La parcelle cadastrée BM n°252, sise au 4 rue des Oliviers a fait l'objet d'un permis valant division pour la réalisation du lotissement LES OLIVIERS, comprenant 9 lots d'habitat individuels.



Seul un lot sur 9, en l'occurrence le lot n°1, donne sur la rue des Oliviers, les 8 autres lots sont desservis par une impasse qu'il convient de baptiser. Dans ce cadre et afin d'éviter les erreurs, tout en restant dans la « thématique », il est proposé de dénommer la nouvelle voie : « **IMPASSE DE LA LUCQUE** ».

Par ailleurs et au vu du plan de composition joint à la présente délibération, il est proposé d'affecter aux 9 lots composant le lotissement la numérotation suivante :

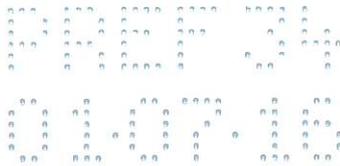
- **Lot 1** 4, rue des Oliviers
- **Lot 2** 1, impasse de la Lucque
- **Lot 3** 3, impasse de la Lucque
- **Lot 4** 5, impasse de la Lucque
- **Lot 5** 7, impasse de la Lucque
- **Lot 6** 9, impasse de la Lucque
- **Lot 7** 11, impasse de la Lucque
- **Lot 8** 13, impasse de la Lucque
- **Lot 9** 15, impasse de la Lucque



IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2333-6 à L.2333-16

Après avoir entendu l'exposé précédent,



D'ADOPTER le nom de la nouvelle voie, en l'occurrence « Impasse de la Lucque » et la numérotation s'y reportant à chacun des 9 lots du lotissement LES OLIVIERS.

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de M. BRAEMER à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le 01 JUIL 2016
et publication le 05 JUIL 2016